



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1994/14
29 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1994
10-13 mai 1994, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS AU TITRE DES PROGRAMMES ET PROGRAMMES SPÉCIAUX D'ASSISTANCE

Programme d'assistance au peuple palestinien

Rapport de l'Administrateur

I. OBJET

1. Le présent rapport rend compte des activités menées par le Programme d'assistance au peuple palestinien en 1993 : il décrit notamment l'évolution spectaculaire de sa situation financière, son exécution et sa stratégie, et donne un aperçu des aspects marquants de ses opérations ainsi que du rôle de coordonnateur joué par le PNUD.

II. SITUATION FINANCIÈRE

2. Les ressources de base du Programme consistent en fonds alloués par le Conseil d'administration et prélevés sur les ressources spéciales du Programme. L'évolution des montants alloués à ce titre est donnée ci-après :

Deuxième cycle	(1980-1981)	3,5 millions de dollars
Troisième cycle	(1982-1986)	10 millions de dollars
Quatrième cycle	(1987-1991)	12 millions de dollars
Cinquième cycle	(1992-1995)	10,5 millions de dollars ^a

^a Soit 70 % du montant des ressources spéciales du Programme originellement alloué.

3. Depuis le lancement du Programme, des ressources complémentaires ont été versées par le Canada (1 million de dollars), les États-Unis d'Amérique (6 millions de dollars), la Grèce (80 000 dollars), l'Italie (23,3 millions de dollars), le Japon (13,5 millions de dollars), la Jordanie (457 000 dollars), la Norvège (2 millions de dollars), la Tunisie (48 000 dollars) et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (1 million de dollars). Elles l'ont été sous diverses formes, y compris dans le cadre de fonds d'affectation spéciale ou d'accords relatifs aux services de gestion.

III. EXÉCUTION ET STRATÉGIE DU PROGRAMME

4. Le niveau des dépenses du programme du Programme d'assistance au peuple palestinien a sensiblement augmenté en 1993 par rapport aux années précédentes. Ses objectifs globaux ont changé au cours de l'année du fait de l'évolution rapide de la situation politique, particulièrement après la signature le 13 septembre 1993 à Washington d'une Déclaration de principes entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Gouvernement de l'État d'Israël.

5. Formulée en étroite collaboration avec des interlocuteurs palestiniens, la stratégie du Programme pour 1993 a porté sur quatre domaines principaux de développement. Il s'agissait, en premier lieu, de déployer des efforts concertés pour appuyer le développement de capacités gestionnaires et techniques dans le secteur public, en particulier dans la nouvelle administration centrale. Le PNUD a fourni une assistance aux institutions nationales récemment mises en place afin qu'elles puissent résoudre les difficultés concrètes qui se présentaient dans les domaines politique et économique. Le Programme a cherché, en deuxième lieu, à stimuler et à encourager le développement de l'économie, particulièrement de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et du tourisme. Le troisième volet de sa stratégie touchait le développement humain : il ne s'agissait pas seulement d'atténuer la pauvreté, mais également de réduire les écarts sociaux et économiques et de combattre les préjugés contre les femmes sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Quant au quatrième objectif stratégique de développement, à savoir la protection et la gestion de l'environnement, il représente un élément très important des activités et efforts d'ensemble du Programme.

IV. ASPECTS MARQUANTS DES OPÉRATIONS DU PROGRAMME

6. Le PNUD a fourni un appui technique aux nouvelles institutions administratives nationales, telles que le Bureau de statistique palestinien, pour leur faciliter la prise en charge de tâches administratives et techniques. Grâce à l'appui du PNUD, des institutions publiques locales, telles que les municipalités et les services des eaux, ont pu améliorer la qualité des services qu'elles dispensaient.

7. Le Programme a lancé en 1993 un certain nombre de projets visant à stimuler l'économie et l'emploi. Six sociétés industrielles ont bénéficié d'un prêt du fonds autorenouvelable du Centre de promotion des entreprises. Ces prêts, d'un montant relativement important, auront pour effet d'améliorer la productivité du secteur industriel et de stimuler l'emploi; ils devraient se révéler bénéfiques pour l'ensemble de l'économie. Le Centre a également fourni un appui technique aux chambres de commerce palestiniennes et aux institutions de formation professionnelle sous forme de services consultatifs. Dans le secteur agricole, grâce au Projet d'irrigation moderne, plus de 600 cultivateurs de la bande de Gaza ont été dotés de matériel d'irrigation, dont ils ont appris à se servir pour économiser l'eau et améliorer le rapport coût-efficacité de leurs activités.

8. En lançant le Projet intégré de développement rural, en 1993, le PNUD a aidé à mettre en oeuvre une importante action communautaire en vue d'atteindre

l'objectif d'un développement humain durable. Deux villages du nord de la Rive occidentale ont été choisis, à titre expérimental, pour ce projet qui vise à atténuer la pauvreté, à améliorer la qualité des services de santé et de l'enseignement ainsi que celle des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement dans ces régions rurales, en mettant en place les infrastructures nécessaires et en exécutant des programmes intégrés de formation. Comme le montrent l'achèvement des travaux de construction de l'hôpital Princess Alia à Hébron et le début de la construction de l'hôpital Beit Jala, la Rive occidentale élargit la couverture et améliore la qualité de ses services sanitaires. Divers établissements sanitaires ont également été équipés en ambulances, matériel médical et matériel spécialisé pour handicapés. La construction de neuf écoles, dont plusieurs en milieu rural, a permis d'élargir l'accès à l'enseignement, particulièrement en ce qui concerne les filles, d'améliorer la qualité des salles de classe et de diminuer le nombre des élèves par classe. Le Programme a continué d'oeuvrer pour que les femmes soient davantage intégrées à l'économie et jouent un rôle plus important dans les structures administratives. Le PNUD a lancé un projet qui cible particulièrement les femmes et leur promotion dans la société et l'économie palestiniennes. Ce projet contribue pour beaucoup à coordonner les activités des diverses organisations féminines locales. Après la signature de la Déclaration de principes, cette initiative a pris une importance accrue étant donné que les Palestiniennes redoublaient d'efforts en vue de participer de façon équitable à l'élaboration des structures étatiques et juridiques.

9. En 1993, le Programme a beaucoup fait pour la gestion et la protection de l'environnement (projets d'infrastructure, campagnes de sensibilisation de l'opinion publique et programmes de formation). Le PNUD a élaboré les plans de réseaux de distribution d'eau dont il a entamé la construction, dans le but de mieux assurer la desserte, qualitativement et quantitativement parlant, des 20 000 habitants de la vieille ville de Naplouse et des quelque 100 000 habitants de Rafah dans la bande de Gaza. Il a poursuivi l'exécution d'un projet d'amélioration des services de distribution d'eau en milieu rural, projet qui a permis d'alimenter en eau courante les habitations et autres bâtiments de l'ensemble de la Rive occidentale. Il a mené à bien un projet d'approfondissement et de rénovation du puits à Ein Samia dans la région du centre en 1993, si bien que 200 000 habitants sont maintenant mieux desservis et de façon plus fiable. Des projets de réseaux d'évacuation des eaux usées à Bethléem et au nord de la bande de Gaza ont été poursuivis et développés. Le PNUD a lancé en 1993 le Programme d'action dans le domaine des ressources en eau, afin de coordonner les efforts déployés par une équipe de spécialistes palestiniens en vue de planifier et gérer les ressources en eau de la région. Ce projet devrait avoir une conséquence très importante : la formation au niveau national d'une équipe palestinienne de gestion des ressources qualifiée et bien organisée.

V. RÔLE DU PNUD EN MATIÈRE DE COORDINATION

10. Durant toute l'année 1993, les institutions spécialisées des Nations Unies ont joué un rôle accru dans les activités de développement des territoires palestiniens occupés. Le PNUD a beaucoup contribué à coordonner et appuyer les activités d'institutions des Nations Unies, telles que la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le Centre des Nations Unies pour les

établissements humains (Habitat) (CNUEH), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Agissant en étroite collaboration avec le PNUD, le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé un projet d'un montant de 3,4 millions de dollars au titre de l'aide alimentaire d'urgence aux habitants de la bande de Gaza qui ne sont pas des réfugiés. Un projet organisé conjointement par le PNUD, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'UNICEF a été lancé en 1993, dans le contexte des activités du Groupe de travail multilatéral chargé des réfugiés, afin d'améliorer les centres communautaires oeuvrant en faveur des enfants et des adolescents et d'en élargir le rayon d'action. En octobre 1993, le PNUD a fourni un appui logistique à une mission pluridisciplinaire de l'OIT, chargée d'étudier les modalités des futures interventions de l'Organisation. Le PNUD a également fourni un appui logistique et consultatif considérable aux missions dépêchées par la Banque mondiale sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza pendant toute l'année 1993. Il a en outre établi des relations de travail étroites avec le tout nouveau Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction. L'Administrateur a par ailleurs représenté le Secrétaire général à la tête de la délégation des Nations Unies à la Conférence à l'appui de la paix au Moyen-Orient, tenue à Washington le 1er octobre 1993.

11. Lors de cette conférence, l'Administrateur a présenté un rapport intitulé "Supporting the Transition: An Immediate Response of the United Nations to the Interim Period in the West Bank and Gaza Strip" (Appuyer la transition : le rôle que l'Organisation des Nations Unies entend jouer dès le début de la période intérimaire sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza), dans lequel il a fait valoir que trois organismes des Nations Unies (PNUD, UNICEF et UNRWA) étaient déjà actifs sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Il a proposé que ces trois organismes lancent rapidement des activités et programmes spéciaux supplémentaires, à hauteur de 138,5 millions de dollars, afin d'aider à gérer et améliorer les services dans les zones dont les Palestiniens devaient avoir la charge conformément à la Déclaration de principes. Plusieurs participants à la Conférence, au cours de laquelle il a été annoncé que, sur une période de cinq ans, plus de 2 milliards de dollars seraient alloués à la Rive occidentale et à la bande de Gaza au titre de l'aide extérieure, ont fait référence au rôle important des organismes des Nations Unies, notamment du PNUD. Le PNUD s'est immédiatement employé à mobiliser plus de 80 millions de dollars destinés à financer la mise en oeuvre de programmes au cours des 18 mois qui suivraient la Conférence. Grâce à la générosité d'un certain nombre de donateurs, ces efforts donnent des résultats encourageants et le Programme d'assistance au peuple palestinien sera l'un des plus importants du PNUD. L'Administrateur a donc pris d'urgence des dispositions en vue de renforcer les capacités du Programme, à la fois sur la Rive occidentale, dans la bande de Gaza et au siège, afin de le préparer à jouer un rôle qui devient rapidement de plus en plus important.

12. Le PNUD a continué d'oeuvrer en vue de favoriser l'échange d'informations et la coopération entre donateurs bilatéraux et donateurs multilatéraux. En juillet 1993, il a publié le deuxième Répertoire des projets d'assistance

technique en cours dans les territoires palestiniens occupés et l'a largement diffusé. Le Programme continue de coordonner l'action de groupes de travail sectoriels dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la participation des femmes au développement.

13. À la demande du Cabinet du Secrétaire général, le Directeur du Programme a fait partie des délégations envoyées par l'ONU auprès des groupes de travail multilatéraux qui s'occupent du processus de paix au Moyen-Orient.

VI. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14. Le Conseil d'administration pourrait :

- a) Prendre acte du présent rapport;
- b) Exprimer sa gratitude à ceux qui ont contribué au Programme d'assistance au peuple palestinien et demander instamment que des ressources complémentaires lui soient versées.
